

## NAHALOT - CE CHABBAT NOUS ÉLEVONS LA MÉMOIRE DE:

FORTUNATO BENALAL Z"l	24 TAMUZ - 27 JUIL
OBADIA HARARI BEN MERAV Z"l	29 TAMUZ - 1 AOÛT
MAKHOLOUF KNAFO BEN FREHA Z"l	1 AV - 2 AOÛT
LISA BAT HANNA Z"l	1 AV - 2 AOÛT

## SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté

## SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: 1- Mme Sylvia Derhy Abitbol pour la nahala de sa mère Lisa bat Hanna Z"l.  
2- Mm. Alain et Roland Harari pour la nahala de leurs père Obadia be Merav Z"l

## KOLLEL HEKHAL SHALOM DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l ET À LA MÉMOIRE DE YAACOV SALTIEL Z"l

*BS"D, Vous êtes tous invités chaque matin  
du Lundi au Jeudi de 9h00 à 10h00  
avec Rav Ronen Abitbol  
Cours de Hok L'Israël avec petit déjeuner.*

**ROCH CHODESH AV 5779  
JEUDI 1ER AOÛT 2019  
LE MOLAD SERA  
LE JEUDI 1ER AOÛT 2019  
À 04:22 + 3 PARTS DE L'HEURE**

## ÉVÉNEMENTS HÉKHAL SHALOM

### 1- COMITÉ DES DAMES HÉKHAL SHALOM

Vous invite à une soirée

**HAFRACHAT 'HALLAH pour les dames**  
Conférencier Rabbin Ronen A. Abitbol  
**LE MERCREDI 31 JUILLET 2019 À 19:30**

Apportez un bol pour pétrir votre pâte,  
tous les ingrédients seront fournis

**2- HOMMAGE À NOTRE CHER  
RABBIN RONEN A. ABITBOL SHLITA**

Lundi 19 Août à 17:30  
SYNAGOGUE BETH ORA

SOYEZ DES NÔTRES, S.V.P RESERVEZ

**INFORMATION: www.hekhalshalom.com**

Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,  
Synagogue - Kollel - Mikvé - Salle des fêtes  
825 Grattton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,  
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

**★ Prenez votre temps pour dire la Âmida avec ferveur. Mot à Mot doucement. Personne ne court après vous pour terminer le plus vite.**

**★ Si vous avez terminé, S.V.P NE PARLEZ PAS ça dérange les autres.**

**★ Ceci est bien pour VOUS, et aussi bien pour NOUS TOUS.**

## Ça va être la plus belle période

Samedi dernier, nous sommes entrés, dans la période dite des «Trois semaines» et que l'on a l'habitude d'appeler en hébreu «Ben Hametsarim». Cette période sombre du calendrier hébraïque est encadrée par deux jeûnes: celui du 17 Tamouz en introduction et celui de Tichà Béav en conclusion.

La période des Trois semaines a été, par tradition historique, le cadre d'événements douloureux comme l'expulsion des Juifs de France, puis celle des Juifs d'Allemagne et enfin la plus tristement célèbre de toutes : l'expulsion des Juifs d'Espagne. À cette époque, c'est-à-dire à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, les Juifs étaient particulièrement bien installés en Espagne. Ils y disposaient d'appuis politiques considérables et qui leur paraissaient indestructibles. Mais la réalité a prouvé qu'il n'en était rien.

Une chose est sûre, que malgré la multiplication de malheurs qui se sont abattus sur notre peuple au cours de ces Trois semaines on ne doit pas susciter chez nous une réaction superstitieuse.

Il est vrai que le Choul'han Âroukh nous indique qu'il est préférable de ne pas être impliqué dans un procès durant ce laps de temps, car il s'agit là d'une période plutôt défavorable. Mais nos Sages précisent, dans le Talmud, qu'un jour, cette période sera la plus belle et la plus joyeuse de l'année et que le début du mois de Av sera plus grandiose que Roch Hachana et Yom Kippour réunis. (*Hamodia*).



Design et Graphisme: Roland Harari

T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca

Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de

mes chers parents Ovadia ben Merav Z" L Harari et

Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l



## CHABBAT SHALOM

LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE  
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

VOL. 6 No.14

CHABBAT 27 JUILLET 2019 - 24 TAMOUZ 5779

## PARACHA PIN'HAS

Allumage des bougies  
du Chabbat: 20:11

À la Synagogue nous acceptons

le Chabbat à 19:15

Sortie du Chabbat: 21:22



## Horaire des Offices - 2019 - 5779

Vendredi 26 JUILLET 2019 - 23 TAMOUZ 5779

Minha suivie d'Arvit: 18:30

CHABBAT 27 JUILLET 2019 - 24 TAMOUZ 5779

Chahrit: 8:15

Cour du Rabbin Ronen A. Abitbol 18:30

Mincha: 19:45 Séouda Chélichite suivie d'Arvit

Dimanche 28 JUILLET 2019 - 25 TAMOUZ 5779

Chahrit: 7:00 - 8:00

Minha suivie d'Arvit: 19:15

Lundi 29 JUILLET au Jeudi 1er AOÛT 2019 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha suivie d'Arvit: 19:15

Vendredi 2 AOÛT 2019 - 1 AV 5779

Chahrit: 6:00 - 7:00 - 7:45

Minha suivie d'Arvit: 18:30

**Allumage des bougies: 20:03**

**ROCHE CHODESH AV**

## APHORISME DE NOS SAGES

*5. L'amour de D.ieu pour chaque Juif est infiniment plus grand que l'amour de parents âgés envers leur enfant unique né dans leur vieillesse..*

# PARACHA PIN'HAS

## La récompense de Pin'has



« Tu annonceras que je lui accorde mon alliance de la paix »  
(Nombres 25, 13)

◆ Le petit-fils d'Aaron, Pin'has, est récompensé du zèle exprimé lorsqu'il tua Zimri, prince de la tribu de Chimône, et la princesse midianite. D-ieu lui accorde une alliance de paix et le titre du Cohen pour lui et sa postérité.

◆ Un recensement du peuple aboutit au compte de 601,730 hommes âgés de vingt à soixante ans.

◆ Hachem dit à Moché Rabbénou que la terre doit être distribuée par tirage au sort aux tribus et aux familles d'Israël.

◆ Les filles de Tselofhad réclament à Moché de recevoir le territoire revenant à leur père qui est décédé sans laisser de fils. D-ieu accepte cette demande et l'intègre aux lois d'héritage de la Torah.

◆ Hachem demande à Moché Rabbénou de transmettre la direction du peuple d'Israël à Yéhochoûâ.

◆ La paracha se termine par la liste détaillée des offrandes quotidiennes et les offrandes du Chabbat, et toutes les fêtes.

## La récompense de l'acte

« Pin'has ben Eléazar... » (*Bamidbar 25, 11*)

Pourquoi l'acte méritoire de Pin'has apparaît-il à la fin de la Paracha Balak, tandis que la récompense de cet acte n'est mentionnée qu'au début de la Paracha Pin'has ?

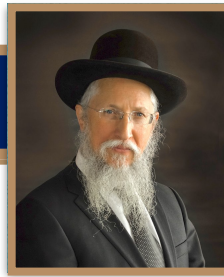
L'Admour de Tsanz explique que Pin'has a réalisé un acte de vengeance. Or, un tel acte peut être motivé par deux raisons : soit il est le résultat de pensées sincères en l'honneur d'Hachem, soit il est le fruit de raisons personnelles, ce qui est alors très néfaste.

Ainsi, puisqu'il nous faut vérifier à de nombreuses reprises quelles sont les véritables motivations de Pin'has, la récompense ne peut pas venir immédiatement. C'est la raison pour laquelle elle tarde à être mentionnée...

## Le Pin'has a notre niveau

A notre niveau Pin'has doit servir d'exemple partiel : Avons-nous de la peine lorsque le nom de D-ieu est profané. Avons-nous de la peine lorsque D-ieu voit Ses enfants qui se détournent du chemin de la Vérité ? Avons-nous de la

## Rabbin Ronen Azriel Abitbol



peine lorsque D-ieu voit Ses enfants qui s'éloignent de la Torah ?

- En revanche, nous n'avons pas à tuer le fauteur... mais uniquement la faute. C'est à nous d'agir pour nous corriger. Ensuite l'on peut devenir des exemples pour l'entourage puis l'entourage de l'entourage... et petit à petit les fautes disparaissent.

### Amour pour son prochain

Pin'has, fils de Elâzar, fils d'Aaron le Prêtre, a détourné la fureur des enfants d'Israël... et je ne les ai point affligés de ma colère » (Bamidbar 26,11).

La Guémara (Sanhedrin 82b) nous dit que, dès que Pinhas tua Zimri, toute sa tribu tenta d'éliminer Pinhas... Alors, D-ieu envoya un ange pour les attaquer et faire diversion... Voyant que plusieurs de ses agresseurs mouraient, Pin'has se mit à prier pour eux et l'effusion de sang s'arrêta.

Pinhas s'adressa à D-ieu : « Maître du Monde, faut-il que 24.000 hommes meurent à cause de quelques pécheurs ? »

Les enseignements de cette Guémara nous indiquent combien il est primordial de prier pour son prochain... Ces hommes pour qui Pin'has pria voulaient le tuer et furent exécutés justement pour éviter sa mort... Et cependant, dans sa grandeur d'âme, Pin'has ne supporta pas de les voir mourir l'un après l'autre et, c'est pourquoi, il supplia D-ieu « d'arrêter le massacre ».

Son amour pour son prochain était tel qu'il ne supportait pas de voir des gens souffrir, même si cela devait lui porter préjudice. A plus forte raison, nous devons prier pour notre prochain qui ne nous veut aucun mal et qui a sûrement besoin de notre aide !

### Histoire - Prier pour l'autre

Le Rav Chlomo Zalman Auerbach Zt'l raconte cette histoire au sujet de son père, Rabbi 'Haïm Leib Zt'l. «Une dame rendit visite à mon père, tard dans la nuit, pleurant et se plaignant que sa fille souffrait terriblement pendant son accouchement. Le médecin craignait pour la vie de la mère et de l'enfant et prétendait que, s'il ne pratiquait pas

immédiatement une césarienne, la situation ne pouvait qu'empirer. - « Je vous en prie, monsieur le Rabbin, priez pour ma fille et son bébé ».

Mon père commença par consoler la dame et lui affirma que tout irait bien, et que le médecin n'avait pas à pratiquer de césarienne, «Ayez confiance en D-ieu et votre fille et son bébé se porteront bien, je peux vous l'assurer». La dame s'en fut rapidement à la clinique, et s'empressa de dire au médecin, qu'il ne fallait absolument pas pratiquer de césarienne !

Dès qu'elle fut partie, mon père regretta ce qu'il venait de dire. Sa première réaction fut de calmer et de reconforter la dame, mais maintenant il se demandait: «Comment ai-je pu m'avancer autant, alors que les médecins ont considéré que la vie de la jeune maman était en danger ? Je n'ai pas évalué l'importance des risques».

Tout de suite il tenta de rattraper la dame pour lui dire de se conformer aux instructions des médecins, mais il ne put la retrouver. Mon père revint à la maison, consterné, se faisant un souci d'encre pour la jeune maman en couches... Alors, il demanda instamment à toute la famille de rester éveillée toute la nuit pour faire des prières, pour lire des psaumes. Je n'avais jamais vu mon père aussi troublé que cette nuit-là. Il pleura toute la nuit, priant pour la bonne délivrance de la jeune femme.

Le lendemain, la dame revint avec des larmes de joie et s'écria : «Merci, Rabbi» en sanglotant. «Merci pour vos bénédictions et vos encouragements. Ma fille a donné naissance à un beau bébé, et tout le monde se porte bien!»

### Le titre de Cohen

**« Tu annoneras que je lui accorde mon alliance de la paix. Elle sera pour lui et sa postérité après lui une alliance de la paix ». (Nombres, 25, 12-13)**

Pin'has n'a pas eu le titre de Cohen jusqu'au moment de son acte. La raison en est que quand Aaron et Elâzar après lui, ainsi que toute leur descendance, reçurent la bénédiction

divine en vue du service consacré au Michkan, puis au futur Temple, cette investiture ne concernait pas les enfants qui leur étaient déjà nés, mais uniquement ceux qui leur seraient à venir. Or, Pin'has était l'aîné d'Elâzar, et il ne pouvait, à ce titre, prétendre à assumer son rôle de Cohen.

Toutefois, au lieu d'en être affecté, comme Qora'h le fut alors que lui-même ne pouvait prétendre au titre de Cohen, au lieu d'être jaloux de ses frères d'en vouloir à Moché Rabénou et Aaron, au lieu d'en vouloir au monde entier pour ne pas avoir mérité ces honneurs, au lieu de se révolter devant cette injustice au lieu de s'éloigner de la foi, Pin'has au contraire se rapprocha de D-ieu et accepta cette décision avec joie. Et la preuve se trouve dans ce verset où l'Eternel lui confère le titre de Cohen pour lui et toute sa descendance même si Pin'has ne pouvait y prétendre. Et c'est précisément son acte, qui ne fut conduit ni par des motifs de jalousie, ni par une quelconque frustration, qui exprime sa bravoure, et la pureté de son cour. A l'époque du Premier Temple il y eut 80 Grands-Prêtres et 300 durant le Second; et tous étaient descendants de Pin'has.

### Elijah et Elijah-ou

Dans le livre de la Torah le mot « Paix- Shalom » est écrite avec la lettre « Vav » qui est coupé en deux, la question a se posée est pourquoi le vav est coupé ?

Nous savons que Pin'has est identifié au Prophète Elijahou, et le nom du prophète porte en effet un vav. Seulement, dans six places dans les écrits de la Torah Yaâkov Avinou s'empara du vav de son nom, et désormais le Prophète Elijahou est appelé Elijah. Yaâkov ne consentit à réintégrer le « vav » manquant qu'à l'heure où le Prophète Elijahou viendra annoncer la rédemption Messianique qui va être B'H, au sixième millénaire. Alors seulement Elijah s'appellera définitivement Elijahou. Rabbi Chimôn ben Lakish enseigne que l'Eternel dit à Elie : « Comme tu as fait la paix entre Moi et Israël dans ce monde, ainsi tu la feras à l'avenir. »

### Une Torah divine

Hachem demande à Moché Rabbénou de transmettre la direction du peuple d'Israël à Yéhocouâ.

En général, tout père désire que son fils réussisse dans la vie, même s'il réussit encore mieux que lui, notamment au niveau de son couple et de son travail. Un père n'est pas jaloux de ses enfants. Bien au contraire, il en est fier.

D'ailleurs, la Guémara (Sanhedrin 105b) nous cite au nom de Rav Yossi : « Un homme est jaloux de tout, sauf de son fils et de son élève ».

Ainsi, Moché Rabbénou pensait que ses enfants étaient tout à fait aptes pour être les dirigeants du peuple d'Israël, et il

Toutefois, il choisit de remettre cette responsabilité entre les mains de Yéhocouâ, comme le lui demanda Hachem.

De cet événement, nous constatons que la Torah est d'origine divine ! En effet, si la Torah avait été écrite par Moché, il aurait naturellement donné la priorité à ses enfants pour diriger le peuple juif ! Le fait qu'il ait donné les pleins pouvoirs à Yéhocouâ est une preuve éclatante de sa soumission à Hachem, et donc du caractère divin de la Torah... (Rav Mordékhai Steboun)

### Les cinq filles de Tselofh'ad

La Paracha de cette semaine, Pin'has, relate l'épisode des cinq filles de Tselofhad : Ma'hla, Noâh, 'Hoglah, Milka et Tirtza. On ne sait pas grand-chose de la vie de ces filles, mais à un moment de l'histoire d'Israël, ces cinq filles ont eu une Grande Mérite, d'intégrer une clause dans la Torah.

Tselofhad appartenait à la génération née dans l'esclavage égyptien, libérée par l'Exode et à laquelle fut attribuée, en héritage éternel, la terre de Canaân. Bien que cette génération ne méritât pas de prendre elle-même possession de la terre, quand ses enfants traversèrent la rivière du Jourdain pour s'en emparer, ils agirent en tant qu'héritiers de leurs pères. Chaque famille reçut sa part dans la terre, en fonction du partage entre les 600,000 membres de la génération de l'Exode.

Les lois de l'héritage, telles qu'elles avaient initialement été données dans la Torah, ne reconnaissaient comme héritiers que les fils et n'avaient donc réservé aucune part aux filles. Ma'hla, Noa, 'Hogla, Milka et Tirtza refusèrent cet état et abordèrent Moché avec une pétition : «Pourquoi le nom de notre père serait-il éliminé de sa famille sous prétexte qu'il n'a pas eu de fils ? Attribue-nous un héritage parmi les frères de notre père» (Bamidbar 27, 4).

Moché présenta leur demande à D-ieu qui répondit: « Les filles de Tselofhad parlent juste. Donne-leur... la part de leur père » (ibid. verset 7). Puis Hachem instruisit Moché d'intégrer la clause suivante dans les lois d'héritage de la Torah: Si un homme meurt et qu'il n'a pas de fils, tu donneras sa part à sa fille (ibid. verset 8).

### Une Réflexion - La Âmida

La prière, c'est le service du cœur. Comme l'explique le Maharal de Prague, la prière que l'homme adresse à D-ieu témoigne de sa sollicitude, de son attachement à l'Eternel et qu'il ne peut subsister que par D-ieu; et lorsque l'homme se met au service de D-ieu, il s'en approche et adhère à Lui. C'est ce qui lui assure sa vie matérielle et spirituelle.

CE BULLETIN A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:

MME SYLVIA DERHY ABITBOL POUR LA NAHALA DE SA MÈRE LISA BAT HANNA Z"l.

MM. ALAIN ET ROLAND HARARI POUR LA NAHALA

DE LEURS PÈRE OBADIA BEN MERAV Z"l

VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530

POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN